

## Délibération n°2025-06-17-25-CA

Relative à la demande d'une subvention pour le projet VERTU (VÉgétalisation et Résilience des Territoires Universitaires) en réponse à l'appel à projet FEDER « adaptation au changement climatique »

### Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 17 juin 2025, sous la présidence de M. Eric BERTON,  
Président de l'Université,

- Vu** le règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds «Asile, migration et intégration», au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas,
- Vu** la décision de la Commission européenne n° C(2022) 8460 du 17 novembre 2022, portant adoption du Programme Provence-Alpes-Côte d'Azur et Massif des Alpes FEDER-FSE+-FTJ 2021-2027,
- Vu** le Code de l'éducation,
- Vu** l'arrêté n° 2024-430 du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur en date du 13 novembre 2024 portant mise en œuvre des appels à projets relevant du programme Provence-Alpes-Côte d'Azur et Massif des Alpes FEDER-FSE+-FTJ 2021-2027,
- Vu** l'arrêté n°2025-55 du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur en date du 25 février 2025 portant mise en œuvre des appels à projets relevant du Programme Provence-Alpes-Côte d'Azur et Massif des Alpes FEDER-FSE+-FTJ 2021-2027,
- Vu** les statuts d'Aix Marseille Université,
- Vu** la Charte de la biodiversité,

**Considérant** que l'établissement souhaite répondre à l'Appel à Projet Fonds européen de développement régional (FEDER) « adaptation au changement climatique », afin de désimpermeabiliser les campus de Schuman, Saint Charles et Luminy d'Aix-Marseille Université,

**Considérant** que le service instructeur du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur requiert une délibération du Conseil d'administration de l'établissement afin de présenter le projet à la Commission régionale de programmation à venir,

**Après en avoir délibéré,**

**Article unique :**

**APPROUVE** l'opération du projet VERTU : VÉgétalisation et Résilience des Territoires Universitaires pour la Désimperméabilisation des campus de l'Université d'Aix-Marseille incluant le plan de financement prévisionnel, la demande de subvention sollicitée d'un montant de 1 802 250 € dans le cadre du Fonds Européen de développement régional (FEDER), ainsi que les délais de réalisation de l'opération, tels que détaillés en annexes de la présente délibération.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Membres en exercice : 36

**Quorum : 18 membres présents et représentés**

Présents et représentés : 17 membres présents et 14 membres représentés

Fait à Marseille, le 17 juin 2025

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON



Publiée le : 24 JUIN 2025

Transmise au Recteur de la région académique le : 24 JUIN 2025